Image not found or type unknown

Contrat de travail chèque emploi service/retraité 71 ans

Par **dallery**, le **09/03/2011** à **22:04**

Bonjour,

J'envisage d'employer une personne retraitée de 71 ans, touchant une retraite mensuelle de 630 euros/mois + une allocation logement de 200 euros/mois.

Dans le cadre des chèques emploi service, combien d'heures mensuelles puis-je envisager (à 12 Euros Brut/Heure) sans lui faire perdre ses droits à la retraite et allocation

Dans ce cadre, quel risque j'encoure en établissant un contrat de fait avec une personne retraitée de plus de 71 ans.

Merci de votre réponse.

Guy DALLERY

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés